

BORDEAUX METROPOLE ENERGIES

Société d'économie mixte locale à forme anonyme

211, avenue de Labarde

33300 Bordeaux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2025

Audit Conseil Synthèse Expertise
Rue de la Blancherie
Aquilae – Immeuble Ambre
33370 Artigues près Bordeaux
S.A.S. au capital de 624 000 €
467 200 119 RCS Bordeaux
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Grande Aquitaine

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 201 424 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du
Centre

BORDEAUX METROPOLE ENERGIES

Société d'économie mixte locale à forme anonyme

211, avenue de Labarde

33300 Bordeaux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2025

A l'assemblée générale de la société BORDEAUX METROPOLE ENERGIES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BORDEAUX METROPOLE ENERGIES relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20260925-lmc1118916-DE-1-1 Date de télétransmission : 02/10/2026 Date de réception préfecture : 02/10/2026 Publié le : 02/10/2026

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les passifs sociaux, la détermination du coût d'acquisition des immobilisations et leur durée d'amortissement, l'évaluation de la charge à payer relative aux certificats d'économie d'énergie, des stocks de gaz ainsi que des factures à établir de gaz livré.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport le conseil d'administration sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la

collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l’application par la direction de la convention comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments collectés, l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s’appuie sur les éléments collectés jusqu’à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d’exploitation. S’il conclut à l’existence d’une incertitude significative, il attire l’attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d’ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l’information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu’il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l’audit des comptes consolidés ainsi que de l’opinion exprimée sur ces comptes.

Artigues-près-Bordeaux et Le Bouscat, le 17 février 2026

Les commissaires aux comptes

Audit Conseil Synthèse Expertise



Nicolas MICHEL

Deloitte & Associés



Stéphane LEMANISSIER

Groupe Bordeaux Métropole Energies

Comptes consolidés 2024-2025

211 Avenue de Labarde, 33000 Bordeaux
RCS Bordeaux B 832 509 285

Sommaire

A. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	4
1) BILAN CONSOLIDE	5
2) COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	6
3) TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	7
4) TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	8
B. ANNEXES	9
1) Périmètre et méthode de consolidation	10
2) Règles et méthodes comptables	11
3) Informations relatives à la transition climatique	11
4) Faits significatifs	12
5) Evénements postérieurs à la clôture	14
C. NOTES RELATIVES AU BILAN ACTIF	15
1) Immobilisations incorporelles	16
2) Immobilisations corporelles	17
3) Immobilisations financières	19
4) Titres mis en équivalence	21
5) Amortissements	22
6) Immobilisations mises en concession par le concédant (hors-bilan)	23
7) Stocks	24
8) Créances	25
9) Impôts différés	26
10) Produits à recevoir	27
11) Trésorerie nette	27
12) Comptes de régularisation	28
D. NOTES RELATIVES AU BILAN PASSIF	29
1) Capitaux propres	30
2) Subventions	30
3) Provisions pour risques et charges	30
4) Emprunts et dettes financières	31
5) Dettes fournisseurs et avances, Autres dettes	32
6) Charges à payer	32
E. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	34
1) Analyse du chiffre d'affaires	35
2) Autres produits d'exploitation	35

3)	Effectifs par méthodes	36
4)	Charges d'exploitation	37
5)	Résultat financier	38
6)	Résultat exceptionnel	38
7)	Impôt sur les bénéfices	39
	F. ENGAGEMENTS HORS BILAN	40
1)	Engagements financiers	41
2)	Passifs sociaux	41
3)	Fin des contrats de concession de Régaz-Bordeaux	41
4)	Garanties	42

Les montants sont exprimés en K€.

A. Etats Financiers Consolidés

1) BILAN CONSOLIDE

Actif			
en K€	Note n°	30/09/2025	30/09/2024
Immobilisations incorporelles	C.1	17 950	18 929
<i>dont Ecart d'acquisition</i>		2 268	3 411
Immobilisations corporelles	C.2	236 423	232 759
Immobilisations financières	C.3	8 197	7 171
Titres mis en équivalence	C.4	1 465	1 530
Actif immobilisé		264 036	260 389
Stocks et en-cours	C.7	148 762	166 505
Clients et comptes rattachés	C.8	176 780	176 133
Autres créances et comptes de régularisation		152 983	97 700
<i>dont avances et acomptes sur commande</i>	C.8	403	662
<i>dont impôts différés actifs</i>	C.9	19 078	18 547
<i>dont charges constatées d'avance</i>	C.12	20 347	28 020
<i>dont autres créances</i>	C.8	113 048	50 357
<i>dont charges à répartir</i>	C.12	107	114
Valeurs mobilières de placement	C.11	10 252	6 657
Disponibilités	C.11	14 368	16 391
Actif circulant		503 144	463 386
Total de l'actif		767 180	723 776
Passif			
en €	Note n°	30/09/2025	30/09/2024
Capital	D.1	139 055	139 055
Primes		8	8
Réserves et résultat consolidés		26 841	9 141
<i>dont résultat consolidé</i>		17 710	16 879
Autres	D.2	9 748	8 794
Capitaux propres (part du groupe)		175 652	156 998
Intérêts minoritaires		32 375	32 240
Provisions	D.3	60 585	59 535
Emprunts et dettes financières	D.4	153 631	200 912
Fournisseurs et comptes rattachés	D.5	109 018	85 633
Autres dettes et comptes de régularisation		235 919	188 457
<i>dont produits constatés d'avance</i>	C.12	14 478	13 009
<i>dont impôts différés passifs</i>	C.9	0	1
<i>dont avances et acomptes reçus sur commandes</i>	D.5	73 525	57 778
<i>dont dettes fiscales et sociales</i>	D.5	72 370	67 768
<i>dont dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	D.5	1 126	279
<i>dont autres dettes</i>	D.5	74 419	49 622
Dettes		498 568	475 002
Total du Passif		767 180	723 776

2) COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Compte de résultat consolidé			
en K€	Note n°	30/09/2025	30/09/2024
Chiffre d'affaires	E.1	1 463 728	1 460 227
Autres produits d'exploitation	E.2	15 706	16 958
Achats consommés	E.4	(1 315 288)	(1 321 727)
Charges de personnel	E.4	(45 712)	(46 154)
Autres charges d'exploitation	E.4	(51 266)	(44 430)
Impôts et taxes	E.4	(4 763)	(5 243)
Dotations aux amortissements et aux provisions	E.4	(28 144)	(26 674)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements		34 261	32 958
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		(1 143)	(1 156)
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements	7.23	33 118	31 802
Charges et produits financiers	E.5	(5 227)	(8 237)
Charges et produits exceptionnels	E.6	258	1 871
Impôts sur les résultats	E.7	(7 494)	(5 662)
Résultat net des entreprises intégrées		20 655	19 775
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		(90)	(151)
Résultat net de l'ensemble consolidé		20 565	19 623
Intérêts minoritaires		2 855	2 744
Résultat net (part du groupe)		17 710	16 879

3) TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Tableau de flux de trésorerie				
en K€		Note n°	30/09/2025	30/09/2024
OPERATIONS D'EXPLOITATION	RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		17 710	16 879
	Part des minoritaires dans le résultat		2 855	2 744
	Quote part dans résultat sociétés en équivalence		90	151
	Autres retraitements sans incidence sur la trésorerie			
	Dotations aux amortissements et provisions		25 901	24 072
	Reprises des amortissements et provisions		(845)	(4 921)
	Plus et moins values de cession		502	984
	Impôts différés		(531)	(406)
	Subventions virées au résultat		(489)	(430)
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		45 193	39 074
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	Ecart de conversion sur la CAF			(0)
	Variation des intérêts courus		16	84
	Variation des stocks		17 743	(36 496)
	Transferts de charges à répartir		(8)	(6)
	Variation des créances d'exploitation		(7 041)	(28 053)
	Variation des dettes d'exploitation		43 224	28 534
	Variation nette exploitation		53 917	(36 021)
	Variation des créances hors exploitation		(57 077)	32 022
	Variation des dettes hors exploitation		25 308	45 200
	Charges et produits constatés d'avance		9 142	(11 333)
	Variation nette hors exploitation		(22 626)	65 889
	VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		31 307	29 952
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (A)			76 500	69 026
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	Décaissement sur acquisition d'immobilisations		(27 201)	(29 413)
	Variation des dettes et créances sur immobilisations		847	131
	Encaissement sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		1 061	1 090
	Subventions d'investissement encaissées		1 443	119
	Décaissement sur acquisition immobilisations financières		(5 246)	(95)
	Encaissement sur cession immobilisations financières		4 185	2 662
	Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)		(24 910)	(25 507)
OPERATIONS DE FINANCEMENT	Dividendes versés aux actionnaires de la mère	4		(3 077)
	Dividendes versés aux minoritaires		(2 720)	(2 328)
	Encaissements provenant d'emprunts	D.4	12 000	15 000
	Remboursement d'emprunts	D.4	(60 904)	(42 278)
	Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)		(51 624)	(32 683)
VARIATION DE TRESORERIE (A)+(B)+(C)			(34)	10 836
Incidences des variations de taux de change			(0)	0
TRESORERIE A L'OUVERTURE (*)			C.11 22 890	12 054
TRESORERIE A LA CLOTURE (*)			C.11 22 856	22 890
(*) La trésorerie exprimée ici correspond à sa définition restrictive :				
+ Liquidités			24 620	23 048
- Découvert			(1 764)	(158)
Trésorerie Nette			22 856	22 890

4) TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres								
en K€	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Subventions	Total des capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 30/09/2023	139 055	8	(29 543)	24 613	9 105	143 238	31 825	175 063
Affectation du résultat de l'exercice précédent			24 613	(24 613)				
Résultat de l'exercice				16 879		16 879	2 744	19 623
Dividendes distribués			(3 077)			(3 077)	(2 328)	(5 405)
Subventions					(311)	(311)		(311)
Autres			269			269		269
Solde au 30/09/2024	139 055	8	(7 738)	16 879	8 794	156 998	32 240	189 239
Affectation du résultat de l'exercice précédent			16 879	(16 879)				
Résultat de l'exercice				17 710		17 710	2 855	20 565
Dividendes distribués							(2 720)	(2 720)
Subventions					954	954		954
Autres			(10)			(10)		(10)
Solde au 30/09/2025	139 055	8	9 131	17 710	9 748	175 652	32 375	208 027

Note : le montant des subventions des sociétés mises en équivalence est volontairement intégré dans le tableau ci-dessus dans la catégorie « Autres » au regard de la méthode d'intégration.

B. ANNEXES

1) Périmètre et méthode de consolidation

Le groupe Bordeaux Métropole Energies établit des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels de Régaz, Gaz de Bordeaux et de Néomix sont inclus selon la méthode de l'intégration globale, Bordeaux Métropole Energies étant la société consolidante.

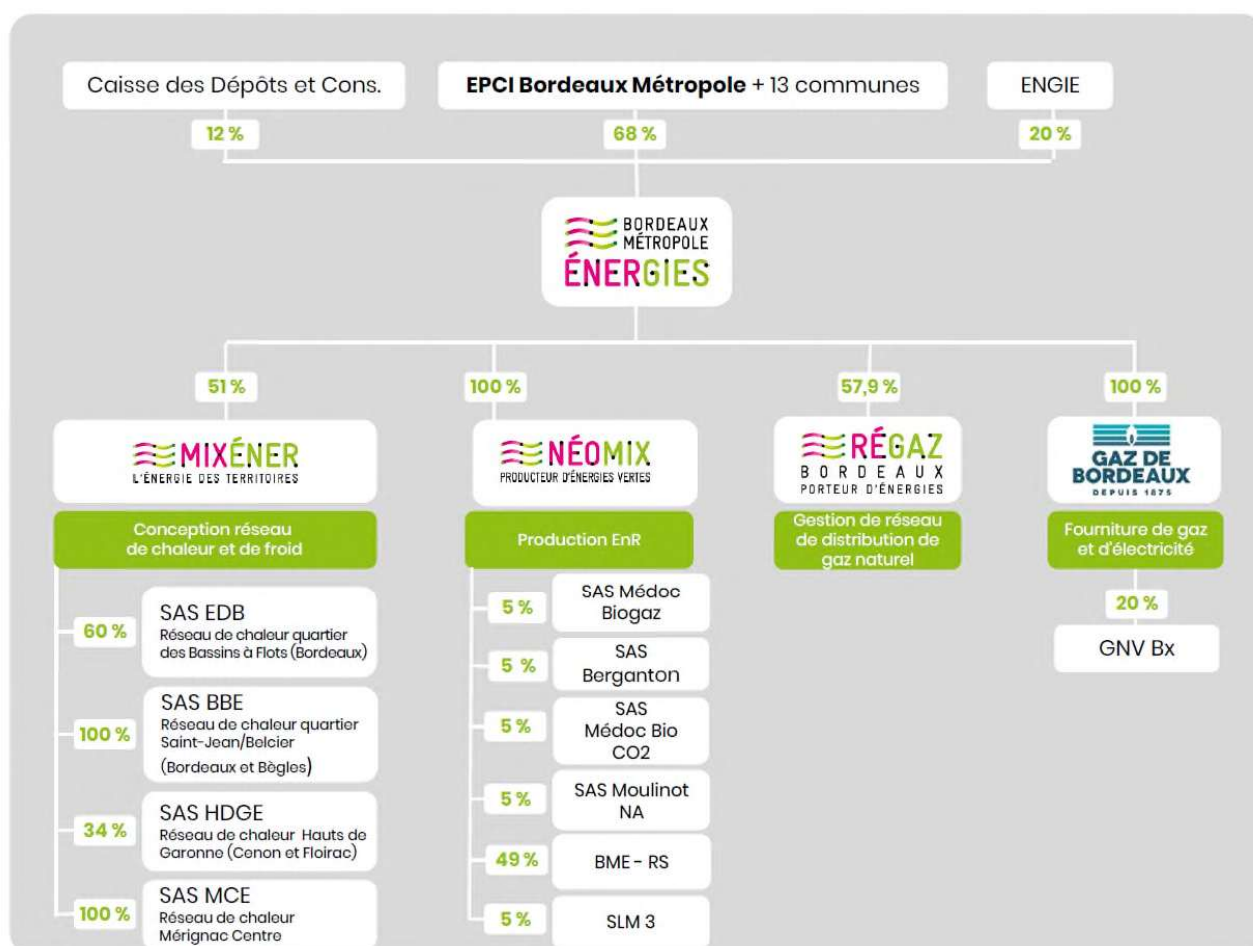
Mixener étant détenu à 49% par la société Idex, la société est considérée sous contrôle conjoint. Par conséquent Mixener, ainsi que ses filiales détenues majoritairement, i.e. Energie des Bassins, Bordeaux Bègles Energies et Mérignac Centre Energies, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Trois sociétés sont mises en équivalence :

- Haut de Garonne Energies, détenues à 34% par Mixener
- GNV de Bordeaux, détenue à 20% par Gaz de Bordeaux.
- BME RS, détenue à 49% par Néomix et acquise au cours de l'exercice

Les intérêts minoritaires appartiennent aux sociétés EDF Optimal Solutions, actionnaire d'Energie des Bassins à hauteur de 40%, ainsi que SOGECAP et Schroders Aïda, actionnaires de Régaz-Bordeaux à hauteur de respectivement 32% et 10,1%.

Les transactions effectuées avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.



Les entités Bordeaux Métropole Energies, Régaz, Gaz de Bordeaux, Néomix, Mixener et Energies des Bassins ont des exercices comptables qui clôturent au 30 septembre de chaque année, exercices qui coïncident donc avec les comptes consolidés.

Les entités Bordeaux Bègles Energies, Mérignac Centre Energies, Haut de Garonne Energies, GNV de Bordeaux et BME RS clôturent, quant à elles, au 31 décembre de chaque année. Ces dernières établissent, pour les besoins de la consolidation, des comptes proforma allant du 1^{er} octobre N-1 au 30 septembre N.

2) Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément au règlement ANC n°2020-01.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnelles par leur fréquence ou leur montant ont été laissés en résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

D'où la définition du résultat exceptionnel :

Ce sont des charges ou produits d'un montant significatif par rapport au résultat et qui sont :

* inhabituels : fort degré d'anomalie par rapport aux activités normales de l'entreprise et à son environnement.

* d'une survenance exceptionnelle : forte probabilité de ne pas survenir à nouveau compte tenu de l'environnement de l'entreprise.

Cette définition rend donc extrêmement rare l'utilisation des comptes exceptionnels. Toutefois, de par leur classement comptable, les cessions d'immobilisations figurent dans le résultat exceptionnel.

La production immobilisée est évaluée au coût de production.

RECOURS AUX ESTIMATIONS

La préparation des comptes conduit la Direction du Groupe à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans ces comptes et les notes qui les accompagnent, en ce qui concerne notamment les créances clients, les impôts différés actifs, les provisions, les charges à payer et les actifs corporels et incorporels. Le Groupe fonde ses estimations sur son expérience passée ainsi que sur un ensemble d'autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances afin de se forger un jugement sur les valeurs à retenir pour ses actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent in fine diverger sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes.

À la clôture 2025, les estimations et hypothèses sur lesquelles la direction exerce son jugement ont été révisées en prenant en compte les faits marquants de la période. Elles sont détaillées dans chacune des rubriques dédiées.

3) Informations relatives à la transition climatique

ECONOMIES D'ENERGIE

Compte tenu de son activité de fourniture de gaz, le Groupe est soumis aux obligations d'économie d'énergie.

Depuis 2006, il existe une obligation générale dont l'entreprise peut se libérer soit en réalisant, directement ou indirectement, des économies d'énergie, soit en acquérant des certificats d'économies d'énergie (CEE classiques - art. L 221-1 du Code de l'énergie).

Depuis 2015, il existe également une obligation complémentaire de réaliser des économies d'énergie spécifiques au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique ; l'entreprise peut s'en libérer soit en réalisant, directement ou indirectement, des économies d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique, soit en acquérant des certificats d'économies d'énergie provenant d'opérations réalisées au bénéfice de ces ménages (CEE précarité), soit en les déléguant pour tout ou partie à un tiers, soit en contribuant à des programmes de réduction de la consommation énergétique des ménages les plus défavorisés mentionnés (art. L 221-1-1 du Code de l'énergie).

Les volumes d'économies d'énergie à réaliser sont fixés par voie réglementaire pour des périodes pluriannuelles.

Dans le cas où un obligé n'a pas réalisé les économies d'énergie imposées sur la période ou acquis les CEE équivalents, il est mis en demeure d'en acquérir et, s'il ne respecte pas cette mise en demeure dans le délai imparti, il est contraint de verser au Trésor public une pénalité dont le montant est fortement dissuasif (art. L 221-4 du Code de l'énergie).

L'obligation de la période pluriannuelle est le résultat de la somme des obligations d'économies d'énergie de chaque année civile de la période (art. R 221-4 du Code de l'énergie).

En matière de CEE, la 5ème période du dispositif a débuté le 1er janvier 2022 et ses modalités ont été fixées par le décret n° 2021-712 du 3 juin 2021. Ces dernières ont été modifiées à compter du 1er janvier 2023. A la date d'arrêt des comptes, les obligations d'économies d'énergie imposées à Gaz de Bordeaux pour la période du 1er janvier 2022 au 30 septembre 2025 sont supérieures aux CEE acquis et/ou obtenus. La charge totale comptabilisée de 107,2 M€, se décompose en deux parties, 68,2 M€ de charge à payer au titre des CEE contractualisés non encore livrés à la clôture, ou restant à acquérir et 39,0 M€ au titre des CEE acquis et livrés à la clôture.

EVALUATION DES ACTIFS

L'ensemble des décisions stratégiques et engagements pris relatifs aux risques climatiques a été reflété dans l'évaluation ultérieure des immobilisations, c'est-à-dire dans les indices de perte de valeur, dans les hypothèses clés de tests de dépréciation et dans les analyses de sensibilité.

PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

L'ensemble des décisions stratégiques et engagements pris relatifs aux risques climatiques a été reflété dans les provisions et passifs éventuels.

4) Faits significatifs

CONTEXTE ECONOMIQUE ET GEOPOLITIQUE

Le contexte économique et géopolitique dégradé conduit le Groupe Bordeaux Métropole Energies à faire une revue des risques et incertitudes susceptibles de peser sur ses activités et à évaluer leurs impacts sur les états financiers.

- Risque de liquidités

L'exercice 2024-2025 a confirmé la sortie progressive de la crise énergétique avec notamment un retour à une plus grande cohérence au niveau des prix de l'énergie.

Dans le contexte actuel du secteur, il convient de rappeler la crise énergétique majeure qui vient de se produire et les évolutions structurelles qui en découlent devrait modifier le marché des années à venir. En effet, avec des prix du gaz naturel atteignant des montants qui n'auraient jamais pu être imaginés et une volatilité constatée sans précédents, la vision des risques couverts par un fournisseur a évolué et le pricing sur le marché des clients finaux restera profondément et durablement modifié par cette crise.

Pour Gaz de Bordeaux cette situation de tension n'est pas inquiétante à court terme pour son activité, sa gestion de risque et ses systèmes d'achats en back to back protégeant utilement l'entreprise contre ce type de mouvement de marché. Pour autant, il convient de rester attentif sur le niveau de trésorerie disponible tout au long de l'exercice 2025-2026 au regard des besoins de fonds de roulement qui pourraient croître en cas de hausse des prix d'achats du gaz.

Concernant le secteur professionnel/grands comptes, la durée des contrats reste courte et met Gaz de Bordeaux, chaque année, en situation de pertes ou fidélisations. Un gros travail a été effectué sur les derniers exercices pour allonger la durée de ces contrats et permet aujourd'hui de repousser la prochaine échéance commerciale importante au 01/01/2028 (environ 60 % du volume en contrat sera à renouveler d'ici cette date). Afin de réussir la consolidation indispensable de ce portefeuille acquis lors des derniers exercices, il convient de maintenir et d'accentuer les efforts tant en termes de qualité de service qu'en compétitivité des offres. Il est également capital d'optimiser au mieux la rentabilité de ce portefeuille afin de dégager les résultats suffisants pour pouvoir se positionner sur les marchés en tant qu'acheteur solide de gaz naturel sous peine de voir diminuer sensiblement les ventes avec un risque d'incapacité à couvrir les charges de fonctionnement de Gaz de Bordeaux, y compris pour les clients domestiques.

Malgré cet apaisement sur les marchés, le groupe a volontairement souhaité conserver une diversification de ses approvisionnements en vue de les sécuriser, ainsi qu'un pilotage maîtrisé du développement du portefeuille, pour limiter les risques et ne pas trop peser sur sa capacité financière.

- Risque de crédit

Les créances des sociétés du groupe suivent une méthode de provisionnement qui dépend de leur antériorité, du niveau de procédure contentieuse et de la nature du litige (avarie).

- Risque lié au coût des marchandises vendues et au prix des matières premières

Il peut exister un risque sur le coût des marchandises vendues et le prix des matières premières lorsqu'il existe une incertitude sur le montant de leur acquisition à la clôture. Les états financiers reflètent la meilleure estimation de ces coûts appréciés à cette date.

- Risque de taux d'intérêt

Le capital restant dû des emprunts souscrits à taux variables s'élève à 14.948 K€ à la clôture, et se décompose comme suit :

- 9.948 K€ relatifs au crédit-bail immobilier de Bordeaux Métropole Energies, couverts à hauteur de 1.919 K€ par un crédit-vendeur également amortissable,
- 5.000 K€ d'emprunt chez Regaz-Bordeaux, couverts à hauteur de 5.000 k€ par un swap de taux.

- Risque de change

Les sociétés du Groupe n'effectuent pas de transactions en devises.

INTEGRATION FISCALE

Le Groupe Bordeaux Métropole Energies constitue, depuis le 1er octobre 2021, un groupe d'intégration fiscale.

Au regard de la chaîne de détention capitalistique, :

- Bordeaux Métropole Energies agit en qualité de société mère du périmètre d'intégration
- Néomix et Gaz de Bordeaux, comme sociétés filiales fiscalement intégrées.

Par application de la convention d'intégration fiscale, chaque société comptabilise l'impôt comme si elle était imposée séparément et elle en règle le montant à la société mère, les bonis étant conservés par la société mère.

Cette décision de gestion a eu pour effet d'inscrire un produit d'impôt sur les sociétés de 569 k€ chez Bordeaux Métropole Energies au 30 septembre 2025.

5) Evénements postérieurs à la clôture

Néant

C. NOTES RELATIVES AU BILAN ACTIF

1) Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles						
	en K€	30/09/2024	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	30/09/2025
Valeurs brutes	Ecart d'acquisition	17 050				17 050
	Concessions, brevets, marques	144 050	10	254	6 088	149 894
	Fonds de commerce					
	Autres immobilisations incorporelles	195				195
	Immobilisations incorporelles en cours	808	2 936		(1 947)	1 797
	Total brut	162 103	2 946	254	4 141	168 936
Amort. & Dépréciations	Ecart d'acquisition	13 639	1 143			14 782
	Concessions, brevets, marques	129 535	6 914	245	(0)	136 204
	Autres immobilisations incorporelles					
	Total amort et dépréciations	143 174	8 057	245	(0)	150 986
Valeurs nettes	Ecart d'acquisition	3 411	(1 143)			2 268
	Concessions, brevets, marques	14 515	(6 904)	9	6 088	13 690
	Autres immobilisations incorporelles	195				195
	Immobilisations incorporelles en cours	808	2 936		(1 947)	1 797
	Total net	18 929	(5 111)	9	4 141	17 950

Les immobilisations sont enregistrées au coût d'acquisition et la production immobilisée informatique ne comprend que les phases d'analyse organique, de programmation et de documentation.

Elles incluent le droit d'entrée initial de la concession de 1991 passé en charges sur la durée de concession de 30 ans, dont la valeur brute est de 67 448 112 €, intégralement amortie à la clôture de l'exercice 24/25.

L'écart d'acquisition comptabilisé à l'actif concerne en quasi-totalité Gaz de Bordeaux. Il est amorti sur 15 ans. Suite à la première application du règlement ANC 2015-07 sur les actifs incorporels, le Groupe Régaz-Bordeaux avait opté pour le maintien de la durée d'amortissement initiale des écarts d'acquisition, soit jusqu'en septembre 2027.

Que sa durée d'utilisation soit limitée ou non, l'écart d'acquisition comptabilisé à l'actif fait l'objet d'une dépréciation lorsque sa valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, si l'on prévoit que la perte de valeur sera durable. Ces dépréciations ne sont jamais reprises.

2) Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles						
en K€		30/09/2024	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	30/09/2025
Valeurs brutes	Terrains	381		6	3	379
	Terrains en crédit-bail	5 000				5 000
	Constructions	4 586			95	4 681
	Constructions en crédit-bail	15 000				15 000
	Installations techniques, matériel et outillage	39 604		1 177	2 721	41 147
	Autres immobilisations corporelles	265 364		416	19 384	284 333
	Immobilisations corporelles en cours	8 675	24 255		(26 587)	6 343
	Total brut	338 610	24 255	1 599	(4 383)	356 883
Amort. & Dépréciations	Terrains	83	13			95
	Constructions	1 190	376			1 566
	Constructions en crédit-bail	5 949	825			6 774
	Installations techniques, matériel et outillage	16 844	1 683	913	(0)	17 615
	Autres immobilisations corporelles	81 785	13 048	181	(242)	94 409
	Total amort et dépréciations	105 851	15 945	1 094	(242)	120 459
Valeurs nettes	Terrains	299	(13)	6	3	283
	Terrains en crédit-bail	5 000				5 000
	Constructions	3 396	(376)		95	3 115
	Constructions en crédit-bail	9 051	(825)			8 226
	Installations techniques, matériel et outillage	22 759	(1 683)	264	2 721	23 532
	Autres immobilisations corporelles	183 580	(13 048)	234	19 627	189 924
	Immobilisations corporelles en cours	8 675	24 255		(26 587)	6 343
	Total net	232 759	8 310	505	(4 141)	236 423

Les immobilisations sont enregistrées au coût d'acquisition et la production immobilisée au coût de production déterminé par l'addition des éléments suivants :

- Coût d'acquisition des matières consommées,
- Charges directes de production (main d'œuvre et sous-traitance),
- Charges indirectes de production dans la mesure où elles peuvent être raisonnablement rattachées à la production.

Terrains et constructions en crédit-bail

Immeuble de Bacalan, 211 avenue de Labarde, Bordeaux		30/09/2025
Emprunt correspondant valeur bien		20 000
Échéances capital		10 552
CAPITAL RESTANT DU		9 448
Valeur bien		20 000
Amortissement		6 774
VALEUR NETTE COMPTABLE DU BIEN		13 226
Cumul échéances passées du crédit-bail		12 937
- Dont frais financiers		2 385
- Dont capital		10 552

L'impact sur le résultat de la période est de + 511 k€, avant impôts différés de - 128 k€.

Installations techniques, matériel et outillages

Ce poste qui totalise en valeur nette 23.532 k€ concerne essentiellement :

- Regaz-Bordeaux à hauteur de 18.818 k€ (dont notamment (i) des compteurs évolués pour 13.671 k€ et (ii) des détendeurs pour 2.709 k€),
- Gaz de Bordeaux à hauteur de 1.278 k€
- Energies des Bassins pour 3.145 K€ (installations pour le réseau de chaleur).

Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles, dont la valeur nette est de 189.924 k€, correspondent pour l'essentiel :

- aux actifs mis en concession par la société Regaz en tant que concessionnaire, soit 169.052 k€ en valeurs nettes dont :
 - 142.017 k€ de canalisations,
 - 22.347 k€ de branchements,
 - 2.787 k€ de postes mis en concession,
 - 1.901 k€ de protections cathodiques,
- aux sous-stations, canalisations et branchements des réseaux de chaleur urbain à hauteur de 18.887 k€, dont :
 - 7.874 k€ pour Energie des Bassins
 - 7.157 k€ pour Bordeaux Bègles Energies
 - 3.857 k€ pour Mérignac Centre Energies

Travaux en cours

Les immobilisations en cours totalisent 6.343 k€.

Elles consistent principalement en des investissements pour le déploiement et la maintenance des réseaux :

- du réseau de distribution de gaz de Régaz-Bordeaux : 2.538 k€,
- du réseau de chaleur de Bordeaux Bègles Energies : 1.023 k€,
- du réseau de chaleur des Bassins à Flots : 81 k€
- du réseau de chaleur de Mérignac Centre Energies pour 562 k€.
- du projet de réseau Hydrogène porté par Bordeaux Métropole Energies pour 1.510 k€

3) Immobilisations financières

Immobilisations financières					
	en K€	30/09/2024	Augmentation	Diminution	30/09/2025
Valeurs brutes	Titres de participations	335			335
	Créances rattachées à des participations				
	Prêts	2 206		214	1 992
	Autres immobilisations financières	4 069	5 209	3 971	5 307
	Autres titres immobilisés	561	3		563
	Total brut	7 171	5 212	4 185	8 197
Dépréciations	Titres de participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total dépréciations				
Valeurs nettes	Titres de participations	335			335
	Créances rattachées à des participations				
	Prêts	2 206		214	1 992
	Autres immobilisations financières	4 069	5 209	3 971	5 307
	Autres titres immobilisés	561	3		563
	Total net	7 171	5 212	4 185	8 197

a – Détail des titres de participation et autres titres immobilisés

en K€	Valeurs brutes	Valeurs nettes
Ene'O	300	300
Moulinot Nouvelle Aquitaine	35	35
Titres de participation	335	335
Gascogne Energie Services	400	400
Crédit Coopératif	139	139
Médoc Biogaz	15	15
Berganton Biogaz	5	5
SLM3	4	4
Medoc Bio CO2	0	0
Autres titres immobilisés	563	563
Total	898	898

Ene'O (Energies Services Occitans)

Bordeaux Métropole Energies détient 3,61% des actions de la société Ene'O (ex Régie de Carmaux), dont l'activité est la distribution et la fourniture de gaz naturel. Au 31 décembre 2024, le capital est de 6 475 k€ et les fonds propres se montent à 10.914 k€. Le chiffre d'affaires de l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 est de 15.233 k€ (pour 16.443 k€ au titre de l'exercice précédent). Le résultat net de l'exercice 2024 est de 719 k€ contre 217 k€ au titre de l'exercice précédent. Les dividendes reçus se montent à 7 k€ sur l'exercice.

Gascogne Energie Services

Bordeaux Métropole Energies et Gaz de Bordeaux détiennent chacune 1,98% des parts de Gascogne Energie Services dont l'activité est la fourniture et la distribution de gaz naturel. Le résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 est de 244 K€ contre 332 K€ au titre de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires de l'exercice atteint 12.470€ contre 11.939K K€ l'exercice précédent. Les capitaux propres s'élevaient au 31/12/2024 à 11.506 K€. Il n'y a pas eu de dividende reçu sur l'exercice.

Crédit Coopératif

Régaz-Bordeaux a souscrit pour 139 K€ de parts au capital du Crédit Coopératif, à hauteur de 0,50% des crédits consentis par l'établissement. Ces parts sont remboursables à l'échéance des prêts.

Médoc Biogaz

Neomix détient 5% des parts de la société Médoc Biogaz créée pour un projet de méthanisation agricole à Saint Laurent du Médoc. Les dividendes reçus de Medoc Biogaz se montent à 35k€ sur l'exercice.

Berganton Biogaz

Neomix détient 5% des parts de la société Berganton Biogaz, créée pour un projet de méthanisation agricole à Saint Jean d'Ilac. Les dividendes reçus de Berganton Biogaz se montent à 15 k€ sur l'exercice

Medo Bio CO²

Neomix détient une participation de 5% dans la société Medoc Bio CO² dont l'objet est de traiter et de commercialiser le CO₂ issu des 3 méthaniseurs du Médoc : Médoc Energies, Médoc Biogaz 1 et Médoc Bio gaz 2.

SLM3

Neomix détient une participation de 5% dans la société SLM3 créée pour un projet de méthanisation agricole à Saint Laurent du Médoc. Il n'y a pas eu de dividende reçu sur l'exercice.

b – Prêts

Le montant des prêts de 1.992 k€ inclut l'avance-preneur consentie dans le cadre du crédit-bail pour le financement du futur siège social de Bacalan pour 1.919 k€, ainsi que 73 k€ de prêts accordés aux agents.

c – Autres immobilisations financières

Le montant de 5.307 k€ est constitué de dépôts et cautionnement, dont principalement :

- 4.572 k€ de dépôt et cautionnement inhérent à l'affacturage de Gaz de Bordeaux
- 130 k€ de dépôt versé auprès du courtier Marex Spectron pour l'accès au marché Powernext
- de dépôts de garantis divers pour le solde, soit 605 k€.

4) Titres mis en équivalence

Titres mis en équivalence

en K€	30/09/2024	Augmentation	Diminution	30/09/2025
Valeur brute	1 530		65	1 465
Dépréciation				
Valeur nette	1 530		65	1 465

Détail des titres mis en équivalence

en K€	Valeurs brutes	Valeurs nettes
GNV de Bordeaux	57	57
Hauts de Garonne	1 409	1 409
Total titres mis en équivalence	1 465	1 465

GNV de Bordeaux

Gaz de Bordeaux détient 20% des parts de GNV de Bordeaux dont l'activité est la fourniture de Gaz Naturel Véhicule et d'exploitation de stations de délivrance de ce carburant. Le résultat sur la période du 01/10/2024 au 30/09/2025 est positif de 94 K€, soit une quote-part mise en équivalence à hauteur de 19 k€.

Hauts de Garonne

Mixener détient 34% des parts de Hauts de Garonne Energies. Elle est dédiée à la délégation de service public attribuée par Bordeaux Métropole pour la rénovation, l'extension et l'exploitation du réseau de chaleur des Hauts de Garonne. Le résultat sur la période du 01/10/2024 au 30/09/2025 est négatif de -625 K€ soit une quote-part mise en équivalence à hauteur de -108 k€.

BME RS

Néomix détient 49% des parts de Hauts de la société BME RS dont l'activité est l'exploitation de centrales photovoltaïques. Le résultat sur la période du 01/10/2024 au 30/09/2025 est négatif de -32 K€, dont -30 k€ découlant d'amortissements dérogatoires et donc retraités pour la consolidation, soit une quote-part mise en équivalence à hauteur de -1 k€.

5) Amortissements

Les éléments d'actif immobilisés font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens. Ceux-ci correspondent aux taux habituels. La valeur nette comptable ainsi obtenue peut être considérée comme économiquement justifiée.

Nous n'avons constaté aucun amoindrissement de la valeur de nos éléments d'actif qui résulterait de causes dont les effets n'ont pas été jugés irréversibles.

Les biens apportés en capital ou vendus par la Ville de Bordeaux suivent le régime des biens d'occasion.

Les taux et durées d'amortissement suivants ont été pratiqués :

	<i>OCCASION</i>	<i>NEUF</i>
- Logiciels :	Linéaire 3 ans	Linéaire 3 ans
- Installations	Linéaire 5 ans	Linéaire 10 ans
- Recherches essais :	Linéaire 5 ans	Dégressif 5 ans
- Matériels outillages :	Linéaire 3 ans	Dégressif 5 ans
- Géothermie, forages :	Linéaire 10 ans	Linéaire 30 ans
- Géothermie s/stations :	Linéaire 10 ans	Linéaire 10 ans
- Compteurs :	Linéaire 10 ans	Durée d'utilisation
- Détendeurs :	Linéaire 10 ans	Durée d'utilisation
- Véhicules et aménagement :	Linéaire 3 ans	Linéaire 5 ans
- Mob., matériel de bureau :	Linéaire 5 ans	Linéaire 10 ans
- Matériel informatique :	Linéaire 5 ans	Dégressif 5 ans
- Branchements :		Durée d'utilisation
- Postes et protection cathodique :		Durée d'utilisation
- Canalisations :		Durée d'utilisation
- Installations photovoltaïques		Linéaire 20 ans
- Ecart d'acquisition		Linéaire 15 ans (*)

() si écart jugé significatif. A défaut, écart amorti sur 1 an*

Les branchements sont amortis sur 25 ans en linéaire ; les postes et la protection cathodique sur 15 ans en linéaire ; les canalisations sur 25 ans en linéaire, et détendeurs sur 20 ans.

A noter que les « petits » compteurs communicants sont amortis sur 20 ans, les « gros » compteurs sont amortis sur 15 ans, et les anciens petits compteurs non communicants subissent un amortissement accéléré pour prendre en compte leur remplacement anticipé dans le cadre du projet de déploiements des compteurs communicants (date prévisionnelle de fin de déploiement : 30/09/2026).

L'impact des amortissements accélérés des compteurs s'élève à 65 k€ sur l'exercice.

Aucun amoindrissement de la valeur des éléments d'actif qui résulteraient de causes dont les effets n'ont été pas été jugés irréversibles n'a été constaté.

6) Immobilisations mises en concession par le concédant (hors-bilan)

Une partie des immobilisations mises en concession par le concédant n'est pas reportée au bilan. Il s'agit d'immobilisations ayant été mises en concession par le concessionnaire dans le cadre de précédents contrats ayant fait l'objet d'un renouvellement. Celles-ci étant revenues au concédant à la fin des contrats, elles ne sont plus la propriété de la société et ne figurent plus à son actif.

A titre d'information, les valeurs au 30 septembre 2025 sont les suivantes :

Immobilisations mises en concession par le concédant (hors-bilan)			
en K€	Valeur brute	Amorts. cumulés	Valeur nette
Branchement	42 707	40 664	2 043
Canalisations	124 333	116 443	7 890
Postes de détente	2 512	2 464	49
Protection cathodique	212	190	22
TOTAL	169 763	159 760	10 003

Méthode de valorisation des actifs apportés en capital :

La valeur brute des immobilisations apportées par la Ville de BORDEAUX en capital a été évaluée par le commissaire aux apports par lots. Pour passer au total d'un lot à la valeur brute immobilisation par immobilisation, la méthode suivante a été utilisée :

- Actualisation au 30/06/1991 (par coefficient d'érosion monétaire) des valeurs d'origine de chaque bien,
- Coefficients d'abattements pour tenir compte de la vétusté, suivant règles ci-dessous,
- Répartition au prorata de la valeur actualisée abattue par rapport au total apporté (par lot).

Règles d'abattement :

- Progiciels, matériels informatiques et aménagements installations :	20% par an avec un maximum de 80%
- Géothermie et compteurs :	5% par an avec un maximum de 80 %
- Matériels et outillages : mobilier de bureau :	10% par an avec un maximum de 90%

7) Stocks

Stocks				
en K€		30/09/2024	Variation	30/09/2025
Valeurs brutes	Marchandises	166 610	(17 739)	148 871
	Total brut	166 610	(17 739)	148 871
Dépréciations	Marchandises	105	4	109
	Total dépréciations	105	4	109
Valeurs nettes	Marchandises	166 505	(17 743)	148 762
	Total net	166 505	(17 743)	148 762

Ce poste enregistre en valeurs brutes :

- 23 K€ de CEE relatifs l'activité de rénovation énergétique
- 147.277 K€ de stock de gaz
- 1.571 K€ de pièces détachées

a. Stock de gaz

Le groupe, au travers de sa filiale Gaz de Bordeaux, gère directement ses obligations de stockage depuis le 1er octobre 2010 dans le cadre de son développement hors territoire historique. Le niveau des stocks de gaz au 30/09/2025 est de 2 721 876 MWh pour une valorisation de 146 270 k€.

Le stock de gaz est évalué sur la base du coût de la molécule et des frais de stockage. L'avis CNC n°2004-15 dispose en son paragraphe 4.4.1 que les frais de stockage sont normalement exclus du coût d'acquisition des stocks sauf si les conditions spécifiques d'exploitation justifient leur inclusion. Dans le cadre de son activité de vente de gaz hors territoire historique, la société Gaz de Bordeaux doit satisfaire à des obligations de stockage minimales et maximales durant une période de l'année, stock qui sera écoulé sur une autre période également imposée à Gaz de Bordeaux. Ces conditions spécifiques d'exploitation justifient de l'inclusion des coûts de stockage dans l'évaluation des stocks.

Le coût de la molécule stockée est évalué au coût unitaire moyen pondéré, déterminé à partir du reliquat de stock en fin de phase de soutirage, augmenté des quantités stockées mensuellement, durant toute la phase d'injection (avril à octobre). La part des stocks correspondant au coût de la molécule est de 132 602 k€ en 2024-2025 contre 143 460 k€ l'exercice précédent.

Les frais de stockage sont facturés linéairement par les prestataires sur la période de stockage (avril à mars). Pour les contrats dont la composante frais de stockage est intégrée dans le prix variable, les coûts du stockage à intégrer au stock sont estimés sur la base des profils utilisés pour déterminer cette même obligation de stockage. La part des stocks correspond au coût du stockage est de 13 691 k€ en 2024-2025 contre 21 252 k€ l'exercice précédent.

b. Stock de pièces détachées

La valorisation des stocks de pièces détachées est effectuée au coût moyen pondéré pour les produits achetés (calculé mensuellement en fonction du coût initial).

Les durées de vie des pièces en stock sont les suivantes.

FAMILLE	DUREE
Habillement/EPI	10
Consommable	10
Imprimés	10
P.E	DLU (tube 2 ans, pièce 4 ans)
Comptage	20
Cuivre	40
Acier/Fonte	40
Equipement réseau	40
Fourniture Industrielle	40

Une provision pour dépréciation est constituée en fonction de cette durée de vie et du taux de rotation pondéré sur les cinq dernières années.

8) Créances

En K€	Valeurs brutes	Dépréc.	Valeurs nettes	Valeurs nettes
	30/09/2025		30/09/2025	30/09/2024
Avances et acomptes sur commandes	403		403	662
Créances clients et comptes rattachés	184 232	(7 452)	176 780	176 133
Total créances clients / av. versées	184 635	(7 452)	177 183	176 795
Créances sociales	61		61	39
Créances fiscales	15 855		15 855	13 442
Comptes courants débiteurs	4 679		4 679	3 020
Créances sur cession d'immos	7 271		7 271	8 310
Débiteurs divers	85 184		85 184	25 546
Total autres créances	113 050		113 050	50 357

En K€	Valeurs Brutes	Échéances	
		- 1 an	+ 1 an
Avances et acomptes sur commandes	403	403	
Créances clients et comptes rattachés	184 232	184 232	
Total créances clients / av. versées	184 635	184 635	
Créances sociales	61	61	
Créances fiscales	15 855	15 855	
Comptes courants débiteurs	4 679	4 679	
Créances sur cession d'immos	7 271	7 271	
Débiteurs divers	85 184	85 184	
Total autres créances	113 050	113 050	

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Le solde du compte des provisions pour dépréciation s'élève à 7.452 k€, dont 7.183 k€ pour Gaz de Bordeaux, 253 k€ pour Régaz, et 16 k€ pour BME.

La provision est calculée en fonction de l'ancienneté des créances clients. Il est à noter que les créances sur clients publics ne sont pas dépréciées dans le cas de Gaz de Bordeaux.

Gaz de Bordeaux

Le montant des factures à établir est de 171.699 k€ TTC, dont 119.142k€ HT de gaz livré non facturé et 51.258 k€ HT d'abonnements.

Les quantités allouées non facturées à la clôture, sont traduites dans le chiffre d'affaires via les factures à établir. Le parc des compteurs classiques étant en cours de remplacement par des compteurs communicants, à relèves mensuelles, la proportion de quantités à facturer basées sur des estimations diminue fortement. Fin septembre 2024, la proportion de compteurs communicants était proche de 90% sur les deux segments de clientèle.

Pour les quantités estimées, le mécanisme reste inchangé, ces dernières étant rattachées à la période au moyen des coefficients de pondération, appliqués depuis le 1^{er} octobre 2014 aux quantités facturées.

Le chiffre d'affaires provisionné est valorisé au prix en vigueur pour les périodes tarifaires concernées et pour les codes tarif applicables à chaque point de consommation.

Nota, par principe de prudence et de manière ponctuelle, le coefficient de compteurs classiques se voit appliqué une réduction permettant, d'une part de tenir compte de l'incertitude inhérente aux estimations et d'autre part, d'aboutir à un coefficient d'ajustement homogène sur les deux segments du domestique.

Régaz-Bordeaux

Les interventions réalisées avant le 30 septembre et facturées postérieurement sont portées en factures à établir.

Les créances sur cessions d'immobilisations sont liées aux renouvellements des contrats de concession de Régaz. Les communes doivent au concessionnaire, aux termes des contrats précédents, une indemnité égale à la part non amortie des immobilisations mises en concession par le concédant, y compris le renouvellement des installations existantes. En contrepartie de ces investissements réalisés par le concessionnaire et qui ont fait l'objet d'une indemnisation par l'autorité concédante au bénéfice du concessionnaire au terme du précédent contrat, une redevance sera payée par le concessionnaire.

Le montant de l'assiette de cette redevance est arrêté, pour la durée de chaque convention, à la valeur comptable nette des acquisitions et réalisations y compris le renouvellement des installations. Cette redevance sera acquise à l'autorité concédante tout au long de la convention sur la base des durées d'amortissement des biens pratiquées par le concessionnaire.

Les parties ont pris acte que l'indemnité de fin de contrat due par l'autorité concédante correspond à l'euro près à la redevance d'utilisation du réseau telle que définie dans le paragraphe précédent. En conséquence, il y a compensation entre l'indemnité de fin de contrat et la redevance d'utilisation du réseau et aucun flux financier ne sera exigé.

En 2024 -2025, le montant des redevances s'est élevé à 1 040 k€ venant réduire le poste des créances sur cessions d'immobilisations du même montant.

9) Impôts différés

Les impôts différés résultent d'opérations déjà réalisées par l'entreprise ayant des conséquences fiscales positives ou négatives autres que celles déjà prises en considération pour le calcul de l'impôt exigible et appelées à se manifester par une différence future entre le résultat fiscal et le résultat comptable de l'entreprise.

De telles différences futures entre résultats comptable et fiscal apparaissent lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Ces différences génèrent des actifs et passifs d'impôt, qualifiés de différés.

	Impact ouverture	Impact résultat	Reclassement	Impact clôture
Déficits reportables	305			305
Indemnités de fin de carrière	14 431	373		14 804
Etalement droits de raccordement	3 193	366		3 560
Crédit-bail	(817)	(128)		(944)
Etalement frais d'émission d'emprunts	(8)	(1)		(9)
Décalsages temporaires	1 442	(80)		1 361
TOTAL IMPOTS DIFFERES	18 546	531		19 077
- dont Actif	18 547			19 078
- dont Passif	(1)			(0)

10) Produits à recevoir

Produits à recevoir		
en K€	Valeur 30/09/2025	Valeur 30/09/2024
Fournisseurs avoirs non parvenus	66	66
Créances clients et comptes rattachés	173 703	150 421
Créances sociales	3	8
Créances fiscales	20	
Autres créances	4 164	2 944
Total produits à recevoir	177 957	153 439

11) Trésorerie nette

Trésorerie				
en K€	Valeur Brute	Dépréciation	30/09/2025	30/09/2024
Valeurs mobilières de placement	10 252		10 252	6 657
Disponibilités	14 368		14 368	16 391
Sous-Total	24 620		24 620	23 048
Concours bancaires courants	1 764		1 764	158
Sous-Total	1 764		1 764	158
Total Trésorerie Nette	22 856		22 856	22 890

12) Comptes de régularisation

Compte de régularisation		
en K€	Valeur 30/09/2025	Valeur 30/09/2024
ACTIF		
Charges constatées d'avance	20 347	28 020
Charges à répartir sur plusieurs exercices	107	114
Total comptes de régularisation actif	20 454	28 134
PASSIF		
Produits constatées d'avance	(14 478)	(13 009)
Total comptes de régularisation passif	(14 478)	(13 009)

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 20.347 k€ et concernent principalement Gaz de Bordeaux à hauteur de 19.114 k€. Celles-ci sont en grande partie relatives à des rémunérations d'apporteurs d'affaires pour 18.933 K€

Les produits constatés d'avance comprennent notamment :

- Les droits de raccordement encaissés par Energie des Bassins (pour 8.597 k€), Bordeaux Bègles Energie (pour 4.636 k€), Mixener (pour 759 k€) et Mérignac Centre Energies (pour 248 k€) qui sont analysés globalement avec les contrats de fourniture d'énergie conclus et sont étalés sur la durée de la concession ;
- La part des facturations de prestations d'entretien SAV à la date anniversaire des contrats pour lesquelles l'intervention n'a pas encore eu lieu (232 k€).

D. NOTES RELATIVES AU BILAN PASSIF

1) Capitaux propres

Composition du capital social	Nature	Valeur nominale
1- Actions composant le capital social au débit de l'exercice	130 150	1 068,42
2- Actions émises pendant l'exercice		
3- Actions remboursées pendant l'exercice		
4- Actions composant le capital social en fin d'exercice	130 150	1 068,42

2) Subventions

Conformément aux dispositions du règlement ANC n°2020-01, le groupe maintient en capitaux propres les subventions d'investissement dans les comptes consolidés.

Les subventions au 30/09/2025 s'élèvent à 9.748 K€ et sont reprises au même rythme que l'amortissement des biens financés. Elle se décomposent comme suit : 1 828 k€ pour Energie des Bassins, 3 318 k€ pour Bordeaux Bègles Energies, 2 013 k€ pour Mérignac Centre Energies, 980 k€ pour Régaz-Bordeaux et 1 609 k€ pour Mixéner.

3) Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques & charges						
en K€	30/09/2024	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Autres mouvements	30/09/2025
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	57 722		1 650	157		59 215
Provisions pour grandes révisions	131		89	44		176
Autres provisions pour risques et charges	233		100	4	(64)	265
Provisions pour autres charges	1 449		45	630	65	929
Total	59 535		1 884	835	1	60 585

PROVISIONS POUR INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

- Depuis l'institution de la CNIEG en 2004, la loi impose aux entreprises de la branche des IEG de garantir le financement des avantages postérieurs à l'emploi qui excèdent les prestations servies dans le cadre du régime général. Ces engagements constituent une dette qui est inscrite en provision au passif du bilan (conformément à l'article L 123-13, alinéa 3, du Code de commerce).

La valeur des engagements totaux devant être assumés par l'ensemble des entreprises de la branche est mise à jour au 31 décembre de chaque année par la CNIEG qui applique la norme IAS 19. La part des engagements individuels de chaque entreprise dépend du poids qu'elle représente au sein de la masse salariale de la branche. La CNIEG met à la disposition de chacune un outil informatique (la « calculette CNIEG ») qui leur permet de déterminer le montant de leurs engagements.

Dès lors que ces engagements sont assumés à long terme, leur calcul doit intégrer la prise en compte d'un taux d'actualisation (ce taux doit être saisi dans la « calculette CNIEG » lors de chaque calcul du montant des engagements). La CNIEG n'en préconise aucun et laisse à chaque entreprise le libre choix de celui-ci. Toutefois, la recommandation CNC 2003-R-01 préconise d'en choisir un par référence à un taux de marché sur les obligations d'entreprises de première catégorie (les entreprises notées AA) pour des durations équivalentes à celles des engagements. La référence usuellement retenue pour calculer la valeur actualisée des engagements de retraite provisionnés est le taux «IBoxx corporate AA 10+», qui était fixé à 3,31 % au 30 septembre 2024 et est de 3.72% au 30 septembre 2025.

Ainsi actualisée, cette valeur atteint 38.44 M€, dont 54.23 M€ comptabilisés au bilan et -15.79 M€ d'écarts actuariels hors-bilan, suite à l'application de la méthode du « corridor », permettant l'étalement de ces écarts sur une durée égale à la durée des engagements (18 ans environ), conformément à la recommandation CNC n° 2013-R.02.

- Par ailleurs, le groupe doit constituer une provision spécifique au titre des indemnités de départ en retraite. La valeur de l'engagement actualisé au même taux de 3,72% s'élève à 3.25 M€, dont 3.28 M€ comptabilisés au bilan et -0.03 M€ d'écarts actuariels hors-bilan. L'hypothèse de turn-over est de 0 % ; l'hypothèse d'augmentation moyenne des salaires de 2 %.
- Enfin, une provision de 1.72 M€ au titre du compte épargne jours retraite (CEJR) est constituée. Le CEJR est un mécanisme permettant d'acquérir des jours en fonction de la pénibilité physique de certains postes, jours qui doivent être pris en une fois juste avant le départ en retraite.

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ce poste enregistre principalement :

- les provisions pour litiges salariaux et assimilés

PROVISIONS POUR AUTRES CHARGES

Ce poste enregistre principalement les sommes dues au titre de l'attribution des médailles de travail du régime général comme celles spécifiques aux industries électriques et gazières imposent la constitution d'une provision. Dans un premier temps, le montant total à verser à chaque salarié (au moment de son départ en retraite) a été calculé année par année (sans hypothèse de turn-over et de mortalité). Le montant actualisé au taux de 3.72% est de 1.014 k€. Les écarts actuariels générés sont reconnus en résultat.

4) Emprunts et dettes financières

Variation des emprunts

en K€	30/09/2024	Augmentation	Diminution	30/09/2025
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	185 547	12 000	59 335	138 212
Emprunts issus de location-financement	10 784		1 336	9 448
Total emprunts auprès des établissements et location financement	196 330	12 000	60 670	147 660
Dettes participation salariés				
Dettes financières diverses	4 089		234	3 856
Total emprunts et dettes financières diverses	4 089		234	3 856
Concours bancaires courants	158	1 607		1 764
Intérêts courus	334	16		351
Total concours bancaires courants et intérêts courus	492	1 623		2 115
Total	200 912	13 623	60 904	153 631

(1) Le solde de 138.212 K€ qui ressort à la clôture de l'exercice, se décompose comme suit :

- 20 000 K€ utilisés par Gaz de Bordeaux sur des lignes court terme à effet de financer les stocks et les besoins nés de l'augmentation du B.F.R. Il convient de préciser que les utilisations de ces lignes (autorisées par quatre partenaires bancaires et présentant une capacité maximale de tirage maximale de 120 M€) sont dimensionnées et adaptées mensuellement en fonction des besoins. Ainsi, au 30/09/2025, les besoins étaient donc de 20 M€ contre 70 M€ utilisés au 30/09/2024, soit une réduction à date des clôtures de 50 M€ ;
- 108.391 K€ d'emprunts moyen et long terme souscrits par Régaz-Bordeaux pour financer ses investissements pour le déploiement et la maintenance de son réseau de distribution. Dans ce cadre, une nouvelle tranche de financement à été souscrite sur l'exercice à hauteur de 12 M€ ;
- 9.8201k€ correspondant aux quotes-parts intégrées (*cf ci-avant, périmètre et méthode d'intégration*) des emprunts moyens et long termes souscrits par les sociétés Bordeaux Bègles Energies, Energies des Bassins et Mérignac Centre Energies pour financer leurs investissements relatifs aux déploiements de leurs réseaux de chaleur respectif.

Accusé de réception en préfecture

Comptes consolidés 2024/2025 Groupe Bordeaux Métropole Énergie

033 243300316-20260925-lmc1118916-DE-1-1

Date de télétransmission : 02/10/2026

Date de réception préfecture : 02/10/2026

Publié le : 02/10/2026

Echéancier des emprunts

en K€	Échéances			
	30/09/2025	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	138 212	31 958	34 000	72 255
Emprunts issus de location-financement	9 448	1 352	5 573	2 524
Total emprunts auprès des établissements et location financement	147 660	33 310	39 572	74 778
Dettes participation salariés				
Dettes financières diverses	3 856	3 856		
Total emprunts et dettes financières diverses	3 856	3 856		
Concours bancaires courants	1 764	1 764		
Intérêts courus	351	351		
Total concours bancaires courants et intérêts courus	2 115	2 115		
Total emprunts et dettes financières	153 631	39 280	39 572	74 778

5) Dettes fournisseurs et avances, Autres dettes

Echéancier des autres dettes

en K€	Échéances				30/09/2024
	30/09/2025	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	
Avances et acomptes reçus sur commande	73 525	73 525			57 778
Fournisseurs	109 018	109 018			85 633
Dettes fiscales et sociales	72 370	72 370			67 768
Fournisseurs d'immobilisation	1 126	1 126			279
Comptes-courants créditeurs	1 260	1 260			1 077
Dettes diverses	73 158	73 158			48 545
Total	330 459	330 459			261 080

6) Charges à payer

Charges à payer		
en K€	Valeur 30/09/2025	Valeur 30/09/2024
Emprunts et dettes financières diverses	351	334
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	93 921	15 258
Dettes fiscales et sociales	15 543	14 306
Autres dettes	72 875	46 128
Total charges à payer	182 690	76 026

E. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

1) Analyse du chiffre d'affaires

Ventilation du CA	30/09/2025	30/09/2024
Ventes d'énergie	1 445 060	1 442 019
Prestations et travaux	11 691	11 393
Acheminement du gaz hors groupe	6 977	6 816
Total	1 463 728	1 460 227

Le Groupe réalise son chiffre d'affaires en France.

2) Autres produits d'exploitation

Autres produits d'exploitation		
en K€	Valeur	Valeur
	30/09/2025	30/09/2024
Production immobilisée	13 084	12 297
Subventions d'exploitation	307	184
Reprises amortis, prov, transferts de charge	2 315	4 478
Total	15 706	16 958

3) Effectifs par méthodes

L'information relative à l'organe de direction, conformément au décret du 29 novembre 1983, n'est pas fournie car cela conduirait à identifier la situation d'un membre déterminé.

La composition de l'effectif de la période 2024-2025 est la suivante :

2024-2025	BME	GDB	MIXENER	NEOMIX	REGAZ	Total
Effectif moyen employé - Intégration Globale	71	157		19	263	510
Effectif moyen employé - Intégration Proportionnelle			16			16
Total	71	157	16	19	263	526
Effectif employé						
Cadres et professions supérieurs - Intégration Globale	37	36		15	46	134
Cadres et professions supérieurs - Intégration Proportionnelle			6			6
Sous Total	37	36	6	15	46	140
Techniciens et agents de maîtrise - Intégration Globale	25	107		1	161	294
Techniciens et agents de maîtrise - Intégration Proportionnelle			8			8
Sous Total	25	107	8	1	161	302
Employés et ouvriers - Intégration Globale	9	14		3	56	82
Employés et ouvriers - Intégration Proportionnelle			2			2
Sous Total	9	14	2	3	56	84
Total	71	157	16	19	263	526

A titre de comparaison, la composition de l'effectif de la période 2023-2024 était la suivante :

2023-2024	BME	GDB	MIXENER	NEOMIX	REGAZ	Total
Effectif moyen employé - Intégration Globale	70	159		12	271	512
Effectif moyen employé - Intégration Proportionnelle			16			16
Total	70	159	16	12	271	528
Effectif employé						
Cadres et professions supérieurs - Intégration Globale	39	33		10	45	127
Cadres et professions supérieurs - Intégration Proportionnelle			5			5
Sous Total	39	33	5	10	45	132
Techniciens et agents de maîtrise - Intégration Globale	22	113		2	166	303
Techniciens et agents de maîtrise - Intégration Proportionnelle			9			9
Sous Total	22	113	9	2	166	312
Employés et ouvriers - Intégration Globale	9	13			60	82
Employés et ouvriers - Intégration Proportionnelle			2			2
Sous Total	9	13	2		60	84
Total	70	159	16	12	271	528

4) Charges d'exploitation

Autres charges d'exploitation		
en K€	Valeur 30/09/2025	Valeur 30/09/2024
Achats matières 1ères & autres appro.	963 087	1 100 686
Achats de marchandises	334 463	257 533
Variation stocks de marchandises	17 739	(36 492)
Variation stocks matières 1ères & aut. appro.		
Total achats consommés	1 315 288	1 321 727
Achats de sous-traitance		
Achats non stockés, Matériel et Fournitures	2 702	2 916
Services extérieurs	30 785	23 971
Autres services extérieurs	11 765	12 017
Autres charges d'exploitation	6 014	5 525
Autres charges d'exploitation	51 266	44 430
Impôts, taxes et versements assimilés	4 763	5 243
Rémunération du personnel	27 956	28 127
Charges sociales	16 505	15 493
Participation des salariés	1 251	2 534
Charges de personnel	45 712	46 154
Dotations aux amortissements	28 144	26 674
Total	1 445 173	1 444 227

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2024-2025 s'élève à 254 k€ et sont répartis ainsi :

Honoraires CAC (en euros HT)	2024-2025		2023-2024	
	Honoraires de contrôle légal des comptes	Prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission	Honoraires de contrôle légal des comptes	Prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission
BME	23 010		22 750	
MIXENER	16 045		17 847	
GDB	157 700		157 700	
NEOMIX	5 950		6 000	
REGAZ	39 500	12 000	51 032	
Total	242 205	12 000	255 329	-

5) Résultat financier

Résultat financier		
en K€	Valeur 30/09/2025	Valeur 30/09/2024
Produits financiers		
Autres produits de participation	131	195
Revenus des créances et valeurs mobilières de placement	2	24
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	507	979
Autres produits financiers	226	388
Total Produits financiers	866	1 586
Charges financières		
Intérêts et charges assimilées	4 563	6 629
Autres charges financières	1 530	3 194
Total Charges financières	6 093	9 823
Résultat financier	(5 227)	(8 237)

6) Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel		
en K€	Valeur 30/09/2025	Valeur 30/09/2024
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	454	264
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	14	
Produits de cession d'éléments d'actifs corporels	22	10
Autres produits exceptionnels	500	430
Reprises de provisions exceptionnelles	100	2 751
Total Produits exceptionnels	1 090	3 455
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	308	474
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs		0
VNC des immobilisations incorporelles cédées	9	5
VNC des immobilisations corporelles cédées	515	989
Autres charges exceptionnelles		16
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		100
Total Charges exceptionnelles	832	1 585
Résultat exceptionnel	258	1 871

Le résultat exceptionnel 2024-2025 enregistre notamment 489 k€ de produits découlant de la quote-part des subventions virée au compte de résultat

7) Impôt sur les bénéfices

Détail de l'IS		
en K€	Valeur 30/09/2025	Valeur 30/09/2024
Impôt exigible	8 025	6 067
Charges (produits) d'impôts différés	(531)	(406)
Impôts sur les résultats	7 494	5 662

La preuve d'impôt est présentée ci-après

30/09/2025	
Résultat net des sociétés intégrées	20 655
- Impôts sociaux	(8 025)
- Impôts différés latents	531
= Charges d'impôts sur les résultats consolidés	(7 494)
Résultat avant impôts	28 149
- Impôts théoriques au taux de 25 %	(7 037)
= Différence d'impôts	(456)

Explications	Charges	Produits
Différences permanentes sociales		381
Différences permanentes consolidation	286	
Utilisation déficits non activés précédemment		6
ID non activés s/déficits de l'exercice	557	
Total	843	387
Différence nette	456	

F. ENGAGEMENTS HORS BILAN

1) Engagements financiers

Les emprunts qui comportent des possibilités de tirage en fonction de la situation de trésorerie de l'entreprise sont classés en long terme compte tenu de l'engagement ferme et durable et du plan de diminution des plafonds de tirage.

Régaz-Bordeaux a signé des engagements de swap permettant d'échanger des financements à taux variable contre des financements à taux fixe. Compte tenu des taux à la clôture de l'exercice (Euribor 3 mois), la moins-value latente est de 122 K€ contre une moins-value latente de 146 K€ un an auparavant

Type d'instrument de couverture	Référence	Contre-partie	Notionnel au 30/09/2025	Date de début	Date de fin	Plus ou moins value latente (banque) au 30/09/2025	Jambe payeuse	Jambe receveuse
Swap	30792295	BNP	5 000 000	27-avr.-23	30-mars-28	- 121 954	Fixe à 3,1171%	Euribor 31
TOTAL			5 000 000			- 121 954		

S'agissant du périmètre défini par Mixener et ses filiales :

- Mixener a signé le 30 juin 2021 une lettre d'intention en faveur du pool bancaire d'Energie des Bassins dans le cadre du refinancement de sa dette à hauteur de 11 000 000 € jusqu'au 30 juin 2033.
- Pour Bordeaux Bègles Energies, Mixener a remis en nantissement au C.I.C. un compte TEMPO à hauteur de 600 000 € couvrant la garantie bancaire demandée par Bordeaux Métropole dans le cadre de la D.S.P. Saint-Jean Belcier.
- Dans le cadre du contrat de DSP de Mérignac centre (CA 01 12 2020), Mixener a apporté la garantie de société-mère au bénéfice de Bordeaux Métropole. Mixener a signé le 25 mai 2022 une lettre d'intention en faveur du LCL dans le cadre du financement de Mérignac Centre Energies pour un montant de 3 900 000 € jusqu'au 25 mai 2037.

2) Passifs sociaux

L'application de la méthode du corridor conduit à un engagement hors bilan (correspondant à l'écart actuariel au 30 septembre 2025 de -15.84 M€ au titre des engagements CNIEG et -0.03 M€ au titre des IDR.

3) Fin des contrats de concession de Régaz-Bordeaux

Les articles 29 et 30 de la convention de concession avec la Métropole de Bordeaux traitant respectivement de l'expiration normale ou anticipée du contrat, prévoient que le concédant doit à la société une indemnité égale à la part non amortie des biens de retour, ainsi que des biens de reprise que le concédant déciderait de reprendre.

Il en est de même pour les contrats renouvelés avec le SDEEG et avec les communes d'Avensan, Bruges, Canéjan, Castelnau-de-Médoc, Cussac-Fort-Médoc, Lacanau, Le Pian-Médoc, Le Taillan-Médoc, Macau, Moulis-en-Médoc, Pauillac, Sainte-Hélène et Saint-Laurent-Médoc.

A ce titre, l'engagement des communes s'élève à 194.446 K€ au 30 septembre 2025.

4) Garanties

Garanties données par Régaz

Régaz garantit Gaz de Bordeaux à hauteur de 400 000 € pour le marché de la cité municipale de Bordeaux concernant la bonne exécution du contrat de prestations conclu entre Gaz de Bordeaux et Urbicité.

Garanties données par Mixéner

- Dans le cadre du contrat de DSP de MCE (CA 1^{er} décembre 2020)
→ Garantie de société-mère au bénéfice de Bordeaux Métropole couvrant les obligation et engagements de MCE au titre du contrat
- Dans le cadre du contrat de financement BBE du 18 juin 2020 (CA 12 février 2020) :
Nantissement du compte titre ouvert dans les livres de BBE (au bénéfice des banques prêteuses)
- Dans le cadre du contrat de financement EDB du 30 juin 2021 (CA 22 juin 2021) :
→ Lettre d'intention forte au bénéfice des banques prêteuses jusqu'en juin 2033
- Dans le cadre du contrat de financement MCE de mai 2022 (CA 5 mai 2022)
→ Lettre d'intention forte au bénéfice du LCL pour un montant de 3 900 000 € jusqu'au 25 mai 2037.

Garanties données par EDB

- Dans le cadre du contrat de financement du 30 juin 2021, au bénéfice des banques prêteuses (CA 22 juin 2021) :
→ Deux cessions Dailly en garantie des obligations de paiement et de remboursement,

Garanties données par BBE

- Dans le cadre du contrat de DSP au bénéfice de Bordeaux Métropole :
→ Garantie à première demande délivrée par le CIC de 589 000 euros.
- Afin de garantir la garantie ci-dessus, remise en nantissement au C.I.C. d'un compte « TEMPO » à hauteur de 600 000 €.
- Dans le cadre du contrat de financement du 18 juin 2020, au bénéfice des banques prêteuses (DAU 17 février 2020) :
→ Nantissement du compte de flux sur lequel seront domiciliés l'ensemble des recettes et dépenses afférentes au réseau de chaleur ;
→ Nantissement du compte de flux initial
→ Nantissement du compte de réserve du service de la dette sur lequel doit être bloquée une somme de 386 000 € correspondant à six mois de service de la dette au titre du crédit ;
→ Nantissement des créances de restitution que pourrait détenir BBE au titre de la restitution de sommes préalablement versées au Prêteur au titre des cessions Dailly.
→ Sept cessions Dailly : en garantie des obligations de paiement et de remboursement.

Garanties données par MCE

- Dans le cadre du contrat de DSP au bénéfice de Bordeaux Métropole (CA Mixener 1^{er} décembre 2020) :
→ Garantie à première demande délivrée par LCL de 769 000 € au titre de la réalisation des travaux de premier établissement

- Dans le cadre du contrat de DSP au bénéfice de Bordeaux Métropole (CA Mixener 1^{er} décembre 2020) :
→ Garantie à première demande délivrée par LCL de 12 624 € au titre de l'exploitation des ouvrages et du service

Garanties données par NEOMIX

- Dans le cadre des contrats de financement conclus par la SAS Médoc Biogaz, au bénéfice des banques prêteuses
→ DAU 08 08 2018 : 82 290 € caution solidaire à hauteur de 82 920 € (emprunt Crédit agricole de 4 146 000 €)
→ DAU 08 08 2018 : caution solidaire à hauteur de 12 500 € (Crédit de trésorerie Crédit agricole de 250 000 €)
→ DAU 29 05 2019 : caution solidaire à hauteur de 12 500 € (Crédit de trésorerie Crédit agricole de 250 000 €)
→ DAU 07 11 2019 : caution solidaire à hauteur de 15 000 € (Crédit de trésorerie Crédit agricole de 300 000 €)
→ DAU 08 07 2020 : caution solidaire à hauteur de 248 250 € (Crédits moyen terme Crédit agricole de 4 165 000 et 800 000 €)
→ DAU 08 07 2020 : caution solidaire à hauteur de 44 500 € (ligne de crédit Crédit agricole de 890 000 €)
→ DAU 05 08 2020 : caution solidaire à hauteur de 8 000 € (Crédit moyen terme Crédit agricole de 400 000 €)
→ DAU 10 09 2021 : caution solidaire à hauteur de 8 000 € (Crédit moyen terme Crédit agricole de 400 000 €)
→ DAU 18 11 2022 : caution solidaire à hauteur de 16 000 € (Crédit moyen terme Crédit agricole de 800 000 €)
→ DAU 30 10 2025 : caution solidaire à hauteur de 25 000 € (Crédit court terme de trésorerie Crédit agricole de 500 000 €)
- Dans le cadre des contrats de financement conclus par la SAS Berganton au bénéfice des banques prêteuses
→ DAU 19 03 2020 : caution solidaire à hauteur de 72 000 € (prêt moyen terme Crédit agricole de de 3 600 000 €)
→ DAU 19 03 2020 : caution solidaire à hauteur de 10 000 € (prêt moyen terme Crédit agricole de de 500 000 €)
→ DAU 19 03 2020 : caution solidaire à hauteur de 42 500 € (ligne court terme Crédit agricole de de 450 000 €)
→ DAU 30 08 2021 : caution solidaire à hauteur de 23 000 € (crédit moyen terme Crédit agricole de 1 150 000 € dont 460 000 € sont garantis)
→ DAU 30 08 2021 : caution solidaire à hauteur de 55 000 € (crédit de trésorerie Crédit agricole de 1 100 000 €)
- Dans le cadre des contrats de financement conclus par la SAS Médoc Bio CO2 au bénéfice des banques prêteuses
- → DAU 07 11 2022 : caution solidaire à hauteur de 132 250 € (emprunt Crédit agricole de de 2 705 000 €)
- Au profit de la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

Dans le cadre du Contrat de financement conclu entre BME et la BEI, il a été prévu que BME pourrait prêter des fonds reçus de la BEI, NEOMIX pouvant à son tour les prêter à d'éventuelles filiales. La BEI a souhaité que NEOMIX, potentiel bénéficiaire final des sommes empruntées par BME garantisse les obligations de paiement et de remboursement de BME au titre du contrat de Financement BEI par un cautionnement solidaire à hauteur d'un montant correspondant à la proportion que représente l'ensemble des sommes prêtées à NEOMIX dans le total des sommes mises à disposition par la BEI à BME.

Par un procès-verbal des décisions d'Associé unique en date du 16 mai 2025, NEOMIX a été autorisé à donner à la BEI sa caution solidaire pour garantir les obligations de paiement et de remboursement de BME au titre du Contrat de Financement BEI, y compris celles résultant de la résolution ou de l'annulation du Contrat de Financement BEI, en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires, y compris au titre de futures mises à disposition de fonds, dans la limite de la « Fraction Garantie » (c'est à dire des sommes dont sommes empruntées par BME à la BEI et don't NEOMIX ou une de ses éventuelles filiales auront été le bénéficiaire final).

A date, aucune somme n'a été prêtée à NEOMIX.

Garanties données Gaz de Bordeaux

Afin de garantir le paiement de ses achats et de l'accès aux infrastructures de transport stockage et distribution, spécialement dans le cadre de son développement hors territoire, Gaz de Bordeaux se trouve fréquemment dans l'obligation contractuelle de fournir à ses partenaires une garantie bancaire à première demande.

Ainsi, au 30/09/2025, les montants suivants sont garantis :

- 45 M€ au bénéfice de divers gestionnaires d'infrastructures, ces garanties sont reconduites chaque année selon l'évolution des coûts prévisionnels d'accès aux infrastructures et la variation du portefeuille client
- 124 M€ au bénéfice de divers fournisseurs amont : ces garanties sont valables pour la durée des contrats d'achat de type EFET, généralement comprise entre 1 et 4 ans ; leur nombre et leurs montants peuvent varier selon les besoins d'achat et les exigences contractuelles des fournisseurs amont.

BORDEAUX METROPOLE ENERGIES

Société d'économie mixte locale à forme anonyme

211, avenue de Labarde

33300 Bordeaux

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025

Audit Conseil Synthèse Expertise
Rue de la Blancherie
Aquilaë – Immeuble Ambre
33370 Artigues près Bordeaux
S.A.S. au capital de 624 000 €
467 200 119 RCS Bordeaux
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale
de Grande Aquitaine

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 201 424 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du
Centre

BORDEAUX METROPOLE ENERGIES

Société d'économie mixte locale à forme anonyme

211, avenue de Labarde

33300 Bordeaux

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025

À l'assemblée générale de la société BORDEAUX METROPOLE ENERGIES,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20260925-lmc1118916-DE-1-1 Date de télétransmission : 02/10/2026 Date de réception préfecture : 02/10/2026 Publié le : 02/10/2026

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVEES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Artigues-près-Bordeaux et Le Bouscat, le 17 février 2026

Les commissaires aux comptes

Audit Conseil Synthèse Expertise



Nicolas MICHEL

Deloitte & Associés

Stephane Lemanissier

Stéphane LEMANISSIER